

**Etaient présents :** Claire Baubry, Philippe Blanchard, Eric Chouteau, Maryse Coutolleau, Jean-René Fonteneau, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Sabrina Guimbretière, Muriel Harrault, Jean-Louis Martin, Simon Merceron, Jacques Roy.

**Absents- excusés :** Eloïse Charrier, Mickaël Marchand.

**Secrétaire de séance :** Philippe Blanchard.

En début de séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d'Anne Sorin, de son mandat de conseillère municipale.

#### **2015-11-64 – Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Par courrier du 5 octobre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a saisi la commune de Roussay du projet de schéma départemental de coopération intercommunale suite à la présentation qu'il en a faite à la Commission départementale de coopération intercommunale le 28 septembre 2015.

Concernant le territoire de Moine et Sèvre, et donc de Roussay, Monsieur le Préfet propose de l'inclure au sein d'une intercommunalité à fiscalité propre (communauté de communes ou d'agglomération) comprenant les territoires des communautés de communes suivantes : Canton de Champtoceaux, Canton de Saint-Florent-le-Vieil, Centre-Mauges, Moine-et-Sèvre, Montrevault Communauté, Région de Chemillé.

La proposition de Monsieur le Préfet s'ordonne ainsi au projet de création de communes nouvelles, par transformation des communautés de communes actuelles, sur cet ensemble de 118 118 habitants.

L'intercommunalité sur ce territoire suffisamment vaste pourra ainsi assurer des missions structurantes tandis que les communes nouvelles se chargeront des missions de services publics directement liées au service à la population.

En outre, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet comprend également un volet relatif aux syndicats, œuvrant notamment dans les domaines techniques. En ce qui concerne le territoire de Roussay, cela impacte principalement la question de l'eau potable pour laquelle le préfet préconise la constitution, à une échéance non établie par le document, d'un syndicat départemental portant l'ensemble des compétences de production, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur la proposition de découpage territorial des EPCI.

- **EMET** un avis favorable sur le principe de création d'un syndicat départemental d'eau potable regroupant l'ensemble des compétences en la matière (production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau), sous réserve toutefois :

- Que l'ensemble des collectivités du Département, agglomérations comprises, soient réunies au sein de ce syndicat d'une part.
- Que l'on se donne le temps nécessaire pour l'examen des conditions techniques et financières de faisabilité d'autre part

- **PRECISE** que dans le cadre de l'étude de faisabilité de ce syndicat départemental, le cas particulier du SIAEP Région Ouest de Cholet qui couvre également une commune du Département de Loire Atlantique devra être examiné avec attention.

**2015-11-65 – Affaires scolaires – Fixation de la participation communale par élève pour l'école Sainte Marie, pour l'année 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour fixer le montant de la participation communale par élève pour l'année 2016, en sachant que 108 enfants sont inscrits en élémentaire et 62 enfants en maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la participation communale pour l'année scolaire 2015-2016 (année budgétaire 2016) à :
- 906 € pour les maternels.
- 276 € pour les élémentaires.

**2015-11-66 - Travaux d'assainissement 2014 – phase 2 – Avenant n°1 au marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux d'assainissement 2014 (phase 2) avait été attribué à la Sté EHTP, le 2 septembre 2013, pour un montant de 163 939,30 € HT.

Un avenant n°1 est proposé, tenant compte des modifications en cours de chantier, portant sur des éléments réalisés en plus et d'autres non réalisés. L'avenant porte sur un montant supplémentaire de 20 600,00 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 184 539,30 € HT. Il convient de délibérer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider l'avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement 2014 phase 2, portant le nouveau montant du marché à 184 539,30 € HT,

**2015-11-67 - Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 de la CAF de Maine-et-Loire – Autorisation de signature du contrat et des avenants**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'échéance du Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, un nouveau contrat doit être signé, pour la période 2015/2018.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018 à passer avec la CAF de Maine-et-Loire, ainsi que tous les avenants y afférant pendant la période concernée.

<b>2015-11-68 – Personnel communal – Augmentation du temps de travail d'un agent</b>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique à temps non complet a émis le souhait de voir son temps de travail augmenté, par courrier en date du 8 octobre 2015, Cela fait suite au besoin exprimé par la collectivité, consécutivement au licenciement pour inaptitude physique d'un agent qui assurait les fonctions d'entretien des salles, au 3 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2ème classe, destiné à l'entretien des salles, selon les conditions suivantes :
- Temps jusqu'au 01/11/2015 : 10/35ème
- Temps à compter du 02/11/2015 : 15,5/35ème

---

Hors délibération, il est présenté une situation budgétaire au 26 octobre 2015 ainsi qu'un projet de budget primitif 2016, qui sera consolidé et voté début 2016 par les conseillers municipaux de la commune nouvelle.

---

FIN DE LA SEANCE : 22H30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 7 DECEMBRE 2015